



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

N° 2025/03/03

SEANCE DU 13 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Esblly, régulièrement convoqués le 28 février 2025, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Président

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 13

NOMBRE DE PRESENTS : 10

NOMBRE DE VOTANTS : 12

PRESENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Samia BRESCHIGLIARO, Mme Corinne CESARIN, Mme Elisabeth CHENNEBAULT, Mme Caroline EPINAT, Mme Tulla HEDRICOURT, Mme Patricia LHUILLIER, M. Francesco PITARI, Mme Thérèse ROCHE

POUVOIRS : Mme Eléonore JOCK à Mme Elisabeth CHENNEBAULT, M. Jean-Luc GARNIER à M. Francesco PITARI

ABSENT : M. Julien GENTY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth CHENNEBAULT

OBJET : Reprise anticipée Compte Administratif 2024

Monsieur Ghislain DELVAUX rappelle au Conseil d'Administration que le vote du Compte Administratif ne peut se faire qu'après l'approbation du compte de gestion présenté par Monsieur Jean-Michel REMONGIN, Trésorier de la Ville.

L'article L 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur :

↳ la reprise anticipée des résultats ne peut s'effectuer qu'après la clôture des comptes de l'exercice et avant la date limite du Budget Primitif,

↳ la reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité. Elle concerne le résultat des 2 sections, les restes à réaliser et la prévision d'affectation. La décision définitive pourra être prise qu'après approbation du Compte de Gestion du comptable et adoption du Compte Administratif 2024.

Après étude des différents tableaux présentés (équilibre financier des 2 sections, balance générale), **le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CONSTATE :**

- ↳ un excédent de fonctionnement de **13 856.46 €**

- ↳ un excédent d'investissement de **1 150.00 €**

- **AFFECTE** provisoirement l'excédent de fonctionnement au sein du budget 2025 :

- 8 456.46 €** à la section de fonctionnement (ligne 002 – Résultat reporté ou anticipé)

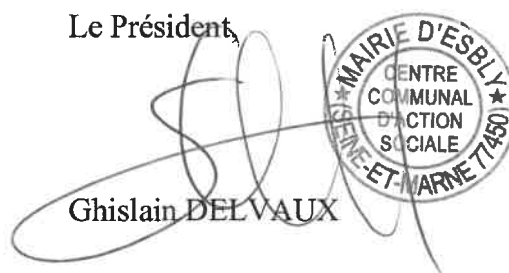
- 5 400.00 €** à la section d'investissement (article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé)

- **DIT** que l'affectation définitive sera approuvée après adoption du **Compte Administratif 2024.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Esbly, le 13 mars 2025

Le Président,


Ghislain DELVAUX





CCAS d'ESBLY

BUDGET CCAS D'ESBLY (M 57)

REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2024

I) Pour mémoire :

Résultat de clôture de fonctionnement 2023	27 683.65
Résultat de clôture d'investissement 2023	60.00
Solde des restes à réaliser	0.00
<i>Affectation 2023</i>	
1068 Virement à la section d'investissement	7 090.00
Report à nouveau en fonctionnement	20 593.65

II) Exercice 2024 :

a) Fonctionnement

Résultat antérieur reporté	20 593.65
Dépenses	156 737.19
Recettes	150 000.00
Solde d'exécution prévisionnel 2024	-6 737.19
Résultat prévisionnel de clôture de fonctionnement 2024	13 856.46

b) Investissement

Résultat antérieur reporté	60.00
Dépenses	6 000.00
Recettes	7 090.00
Solde d'exécution prévisionnel 2024	1 090.00
Résultat prévisionnel de clôture d'investissement 2024	1 150.00

III) Restes à réaliser 2024 :

Dépenses	0.00
Recettes	0.00
Solde des restes à réaliser 2024	0.00
Capacité de financement en investissement	1 150.00

IV) Proposition d'inscription au Budget 2025 :

001 Résultat antérieur reporté en investissement	1 150.00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	5 400.00
002 Résultat de fonctionnement reporté	8 456.46
Résultat de fonctionnement prévisionnel affecté	13 856.46

Certifié conforme aux écritures du comptable

Chelles le 06 mars 2025
Le Comptable de CHELLES


Jean-Michel REMONIGIN
Comptable Public

Direction Générale des Finances publiques
Service de Gestion Comptable
de CHELLES
44 boulevard Chilpéric
77505 CHELLES Cedex
Tél. 01 64 26 58 23

